

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024**

DATE DE CONVOCAION

18-06-2024

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCAION**

18-06-2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 28

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2024-06-24 - N°30

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Monsieur Alain RINGEVAL, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Karine PENDARIES, Madame Françoise BEAUGUET, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Marilyn NGANTCHUE épouse DEM’S LUKA, Madame Sandrine FABRE, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET

Absents représentés :

M. DUBERGER	donne pouvoir à	Mme MARINHO
Mme FONTENEAU	donne pouvoir à	Mme VIGNAS
Mme GAUTHIER	donne pouvoir à	Mme PIN
M. VIALANEIX	donne pouvoir à	Monsieur le Maire
M. LE TALBODEC	donne pouvoir à	M. DIAZ

Absent non représenté :

Monsieur Pascal BEL ANGE

Secrétaire de séance : Madame Christelle PELOUIN

OBJET : APPROBATION DU SEJOUR D’ETE 2024 DES SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE

OBJET : APPROBATION DU SEJOUR D'ETE 2024 DES SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE

Sur proposition de Monsieur HERSCHKORN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et le Jeunesse (SIPEJ) en date du 6 avril 2024 portant sur la mise en place d'un séjour enfance du 8 au 12 juillet 2024, à Talmont Saint Hilaire en Vendée, au centre « le Porteau » pour 28 enfants et jeunes de Saintry-sur-Seine dont 16 enfants scolarisés en classe de CM2 et 12 jeunes collégiens et lycéens âgés entre 12 et 17 ans,

VU l'avis de la commission Enfance-Jeunesse réunie le lundi 10 juin 2024,

CONSIDERANT que le SIPEJ (Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et la Jeunesse) est l'organisateur de ce séjour et le personnel pédagogique est mis à disposition par la commune participante,

CONSIDERANT que le coût prévisionnel par enfant ou jeune pour ce séjour est de 545.00€ et comprend l'hébergement en pension complète, le transport, les activités ainsi que les besoins logistiques et matériels,

CONSIDERANT que la tarification des séjours des services enfance et jeunesse proposée aux familles s'applique en fonction du quotient familial et qu'elle est comprise entre 20% et 65% du coût,

CONSIDERANT que la tarification pour le séjour d'été 2024 des services enfance et jeunesse à Talmont Saint Hilaire en Vendée s'applique comme suit :

	TALMONT SAINT HILAIRE
Tarif Plancher	109.00€
Quotient Plancher	1250
Tarif Plafond	354.25 €
Quotient Plafond	4063
Tarif Extérieur (Coût total par jeune)	545.00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 25 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme CARTAU-OURY, Mme FABRE et Mme NGANTCHUE épouse DEM'S LUKA)

APPROUVE le déroulement d'un séjour d'été des services enfance et jeunesse du 8 au 12 juillet 2024, à Talmont Saint Hilaire en Vendée, au centre « le Porteau » pour 28 enfants et jeunes de la Commune scolarisés en CM2, au collège et au lycée,

APPROUVE la tarification du séjour d'été des services enfance et jeunesse telle que présentée ci-dessus,

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2024, chapitre 011,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait
de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 24 juin 2024

Le Maire,


Patrick RAUSCHER



REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2024

Application agréée E-legalite.com